

# ARRETE TEMPORAIRE



101/2025  
**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE SAINT-AIGNAN**

**Objet : Branchement GRDF traversée de route – Rue Poussepenil – Ets CAILLER**  
**Réglementation de circulation et de stationnement**

Le Maire de SAINT-AIGNAN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> parties,  
Vu la demande de l'entreprise CAILLER en date du 8 avril 2025 – représentée par Mr Lejeune Didier.  
Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation et le stationnement Rue POUSSEPENIL

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Afin de permettre des travaux de branchement GRDF au **2 Rue Poussepenil**, la circulation sera interdite le **15 mai 2025**.

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire se rapportant au chantier sera mise en place par le demandeur :

- Au niveau du 10 rue Poussepenil et en bas de cette même rue.

Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

- Rue barrée (type KC1) + Panneau K8

**ARTICLE 3 :** Dans la mesure où l'avancée des travaux le permettra, la circulation pourra être rétablie sans préavis.

**ARTICLE 4 :** Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

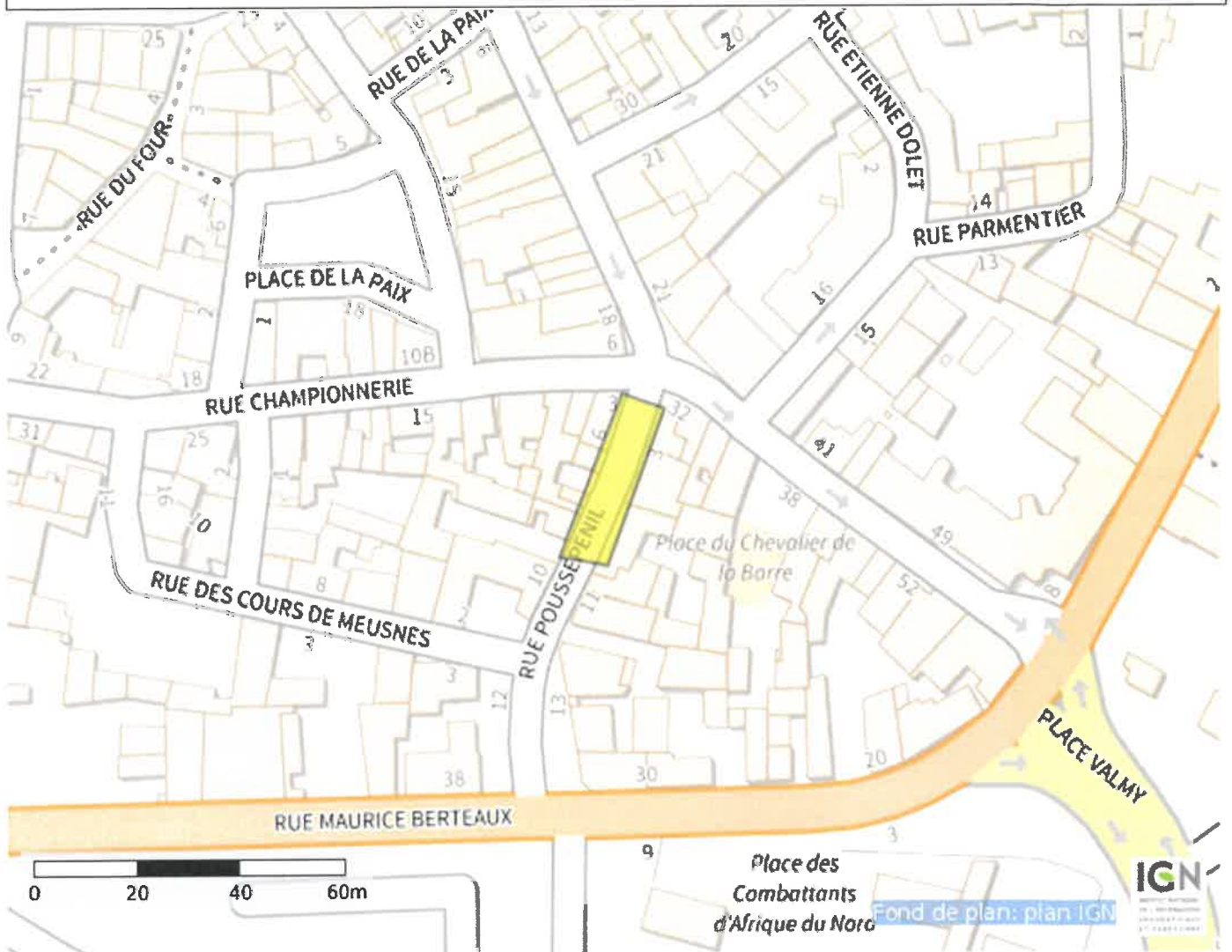
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de SAINT-AIGNAN
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- Entreprise CAILLER
- SMIEEOM

Fait à Saint-Aignan, le 09/04/2025  
Le Maire

Eric CARNAT

# Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2025040800898P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

577301.0151641822

6686583.214156233

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

1, 37710678579060 47,26825680555652  
1, 37721407415120 47,26823132474135  
1, 37706923486439 47,26796923564476  
1, 37694585324971 47,26798379618418  
1, 37710678579060 47,26825680555652